

Recteur Gérard-François DUMONT¹



VIE ET EFFACEMENT GÉOPOLITIQUE DU HAUT-KARABAGH DANS LE CAUCASE DU SUD

Résumé : Le Haut-Karabagh, petite région du Caucase du Sud moins vaste (4 400 km²) qu'un département de France métropolitaine, aurait pu être un confetti de l'histoire, donc un territoire dont l'évolution géopolitique n'aurait qu'un intérêt local. Mais, victime de la méthode « diviser pour régner » appliquée par l'Union Soviétique naissante, il est devenu soixante-dix ans plus tard un marqueur de l'implosion soviétique. Avec les années 1990, il a été un enjeu non seulement pour l'Azerbaïdjan et l'Arménie, mais aussi pour des puissances retrouvant une sensibilité impériale, la Russie et la Turquie. D'où l'intérêt de comprendre son évolution géopolitique.

Mots-clefs : Géopolitique, Histoire, Géographie, Guerre, Blocus, Nettoyage ethnique, Droit international, Caucase du Sud, Haut-Karabagh, Arménie, Azerbaïdjan, Nakhitchevan, URSS, Russie, Turquie, Géorgie, Union Européenne, États-Unis.

LIFE AND GEOPOLITICAL ERASURE OF NAGORNO-KARABAKH IN THE SOUTH CAUCASUS

Abstract: Nagorno-Karabakh, a small region of the South Caucasus less vast (4,400 km²) than a department of mainland France, could have been a historical confetti, a territory whose geopolitical evolution would only be of local interest. But, as a victim of the “divide and rule” method applied by the nascent Soviet Union, it became, seventy years later, a marker of the Soviet implosion. In the 1990s, it became an issue not only for Azerbaijan and Armenia, but also for powers that are rediscovering

1. Géographe, économiste et démographe, le recteur Gérard-François Dumont est Professeur à la Sorbonne Université (Paris), Vice-Président de l'Académie de Géopolitique de Paris et Président de la revue *Population et Avenir* (<https://www.population-et-avenir.com>). Il est également Expert auprès du Comité économique et social européen et du Conseil de l'Europe et administrateur de la Société de Géographie. Il est l'auteur de centaines de publications et ouvrages, dans une quinzaine de langues, dont *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations* (Ellipses, 2007), *Géopolitique de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural* (PUF, 2015) ou encore *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives* (Armand Colin, 2018).

an imperial sensitivity, as Russia and Turkey. Hence the importance of understanding its geopolitical evolution.

Key words: *Geopolitics, History, Geography, War, Blockade, Ethnic cleansing, International law, South Caucasus, Nagorno-Karabakh, Armenia, Azerbaijan, Nakhchivan, USSR, Russia, Turkey, Georgia, European Union, United States.*

LE HAUT-KARABGH, PETITE RÉGION DU CAUCASE DU SUD moins vaste (4 400 km²) qu'un département français de métropole, aurait pu être un confetti de l'histoire, donc un territoire dont l'évolution géopolitique n'aurait qu'un intérêt local. Mais, victime de la méthode « diviser pour régner » appliqué par l'Union soviétique naissante, il est devenu soixante-dix ans plus tard un marqueur de l'implosion soviétique. Avec les années 1990, il a été un enjeu non seulement pour l'Azerbaïdjan et l'Arménie, mais aussi pour des puissances retrouvant une sensibilité impériale, la Russie et la Turquie. D'où l'intérêt de comprendre son évolution géopolitique.

Un peuplement arménien écarté de l'Arménie soviétique

Au Haut-Karabagh, l'ancienneté du peuplement arménien n'est pas contestable². En atteste le patrimoine religieux comme les monastères de l'Église apostolique arménienne de Dadivank dans la région de Kelbadjar, en Azerbaïdjan, à proximité de la limite administrative nord-ouest du Haut-Karabagh, d'Amaras au sud du Haut-Karabagh ou de Gandzasar situé sur les berges de la rivière Khatchen près du village de Vank dans la région de Martakert au nord-est du Haut-Karabagh. En outre, dans les années 2000, en dépit de l'impossibilité d'utiliser les moyens technologiques d'aujourd'hui avec les techniques de vol aérien permettant de discerner des réalisations enfouies, les ruines³ d'une ville arménienne ont commencé à être dégagées : c'est l'ancienne ville de Tigranocerte, (ou Tigranakert), sur les contreforts du massif arménien au Haut-Karabagh, à une encablure de la ligne de front de cessez-le-feu de 1994. Cela témoigne sans doute possible de l'existence d'une cité, fondée par le roi arménien Tigrane II (Tigrane-le-Grand) au I^{er} siècle av. J.-C.

2. Vr. : Mutaflan Claude, Van Lauwe Éric, Ducelier Alain, *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, Autrement, 2001, 144 p.

3. Sur cette question, vr. : Payot Jean-Pierre, *La guerre des ruines. Archéologie et géopolitique*, Paris, Éd. Choiseul, 2010, 192 p.



Photographie 1. Au premier plan, des ruines de la basilique arménienne de l'ancienne ville de Tigranakert et, en arrière-plan, le château de Tigran medz, près de la ligne de cessez-le-feu du Haut-Karabagh de 1994. Ces ruines témoignent de l'ancienneté du peuplement arménien dans la région⁴

Quant aux premiers recensements de l'ère soviétique, ils confirment l'identité arménienne⁵ du peuplement du *Haut-Karabagh*⁶. En 1921, sa population était arménienne à 94,4 %. Au fil des décennies suivantes, au cours de la période soviétique, Bakou encourage des migrations d'Azéris vers le Haut-Karabagh pour tenter d'abaisser le fort pourcentage de la population arménienne. Aussi, en 1987, à la suite de l'implantation d'Azéris dont la fécondité est d'ailleurs plus élevée, cette population arménienne ne représentait plus que 75,9 % de la population du Haut-Karabagh sur un total de 162 200 habitants, dont précisément 123 100 Arméniens et 37 300 Azéris.

Auparavant, en 1921, le Caucase du Sud, sauf les territoires que Moscou reconnaît turcs en vertu des traités d'Alexandropol (2 décembre 1920) et de Kars (13 octobre 1921), entre dans une *pax sovietica* aux sources de tensions.

4. © Gérard-François Dumont, 2007.

5. Ce qui n'exclut pas l'existence de minorité ethniques comme en attestent des massacres d'arméniens à Chouchi (ou Choucha) en 1905, lors des conflits « arméno-tatars » dans l'empire russe et la destruction du quartier arménien de cette ville par les « tatars ».

6. Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, 498 p.

Certes, au départ, une décision⁷ du Comité révolutionnaire azerbaïdjanais, confirmée par Staline, se prononce pour l'appartenance du Haut-Karabagh à l'Arménie, ce que valide, le 3 juin 1921, un décret du gouvernement arménien publié à Erevan et à Bakou : « *Le Haut-Karabagh fait désormais partie intégrante de la République socialiste soviétique d'Arménie* ». Mais un mois plus tard, le 5 juillet 1921, le Bureau caucasien du Comité central du Parti communiste modifie cette décision pour inclure le Haut-Karabagh, majoritairement peuplé d'Arméniens, au sein de la République socialiste soviétique (RSS) d'Azerbaïdjan. Cette décision est confirmée en 1923 alors que Staline est commissaire du peuple pour les nationalités de l'URSS. Bien qu'ayant un statut juridique de « région autonome⁸ » au sein de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan, le Haut-Karabagh se trouve ainsi mis sous la souveraineté d'une république qui lui est « étrangère ». Dans le même temps, le Nakhitchevan⁹, situé de l'autre côté du territoire de l'Arménie, devient république autonome, exclave de l'Azerbaïdjan, dont elle dépend administrativement. À cette période, au moins la moitié de la population de cette exclave est arménienne, ce qui est visible sur le drapeau de cette région autonome puisqu'à côté de l'inscription en langue azérie il y avait la même inscription en langue arménienne.

De 1923 à la fin de l'URSS, les autorités (communistes) de la région autonome du Haut-Karabagh et la population ne cessent d'affirmer leur identité, par exemple en diffusant leur symbole (voir la photo 2) et de réclamer leur rattachement à l'Arménie.

Ainsi, pendant les décennies de l'ère soviétique, les relations entre Bakou et son oblast du Haut-Karabagh restent tendues. Toutefois, jusqu'en 1988, Moscou parvient à maintenir l'ordre dans sa « prison des peuples », quitte à recourir à des méthodes répressives. Le conflit latent au cours de soixante-dix années de communisme va réémerger violemment dans la seconde moitié des années 1980.

7. Torossian Sévag, *Le Haut-Karabagh arménien. Un État virtuel ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, 338 p.

8. Le statut du Haut-Karabagh est mentionné dans la Constitution de l'URSS de 1924 (article 15), puis de 1936 (article 24) et de 1977 (article 87).

9. Un statut autonome stipulé par le traité de Kars du 13 octobre 1921 entre les Soviétiques et les Turcs.



Photographie 2. L'affirmation identitaire du Haut-Karabagh pendant l'ère soviétique : La sculpture monumentale dressée en 1967 à la sortie nord de Stepanakert devenue le symbole du Haut-Karabagh : « Nous sommes nos montagnes ».
© Photographie Gérard-François Dumont, 2007.

Un marqueur de la fin de l'URSS

En effet, à Moscou, à compter de 1985 c'est la Perestroïka (la « reconstruction »), soit les réformes économiques et sociales menées par le président de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev. L'un de ses effets est de contribuer à la possibilité, pour les nationalités¹⁰ de l'empire soviétique de témoigner de leur existence. En 1987, des dizaines de milliers de personnes investissent les rues du Haut-Karabagh et signent une pétition demandant la réunification de leur région avec l'Arménie. Puisque la *glasnost*, ou « ouverture », permet aux citoyens d'exprimer leurs doléances vis-à-vis du système soviétique et de ses dirigeants, le 20 février 1988 les membres du Soviet (Parlement) régional du Haut-Karabagh votent en faveur du rattachement de la région autonome à l'Arménie.

Ensuite, les brutalités entre azéris et arméniens qui vont se dérouler dans le Sud Caucase ne sont pas un « détail » localisé de l'histoire, mais un marqueur de la fin de l'URSS : elles témoignent que, pour la première fois depuis des décennies, Moscou ne parvient pas à contrôler des violences entre les nationalités vivant au sein de l'URSS.

10. Rappelons que le terme « nationalité » utilisé en URSS correspond à ce que l'on désigne généralement comme des ethnies.

Le 26 février 1988, une manifestation géante se déroule à Erevan (Arménie), demandant le rattachement du Haut-Karabagh à l'Arménie. Le lendemain, en réponse, dans la nuit du 27 au 28 février, un pogrom perpétré par les Azéris à Soumgaït, près de Bakou, provoque une vingtaine de morts dans la population arménienne. Il déclenche un premier chassé-croisé de réfugiés ou de déplacés, d'autant que les coupables ne sont nullement condamnés. Ce sont les prémices d'un conflit inter-ethnique : des dizaines de milliers d'Arméniens d'Azerbaïdjan se réfugient en Arménie, et des dizaines de milliers d'Azéris d'Arménie se réfugient en Azerbaïdjan. L'académicien Andreï Sakharov déclare : « *Aucune demi-mesure, aucun discours sur l'amitié entre les peuples ne peut calmer la population arménienne. Si quelqu'un en doutait encore avant Soumgaït, après cette tragédie, plus personne n'a le droit moral d'insister sur le maintien du Haut-Karabagh sous juridiction territoriale de l'Azerbaïdjan.* »¹¹

Puis, le 15 juin 1988, le Soviet suprême d'Arménie adopte, à son tour, une résolution demandant le rattachement du Haut-Karabagh à la République socialiste soviétique d'Arménie. Mais, deux jours après, le 17 juin 1988, le parlement soviétique d'Azerbaïdjan s'oppose au rattachement de la région du Haut-Karabagh à l'Arménie.

Le mois suivant, le 12 juillet 1988, les députés arméniens de la région autonome du Haut-Karabagh proclament le rattachement de leur région à l'Arménie. Comme les dirigeants de l'URSS ne veulent pas créer un précédent et souhaitent donc le maintien des décisions de 1921 et 1923, Moscou envoie des troupes soviétiques à Stepanakert (Khankendi, pour les azéris) et interdit tout rassemblement. Face aux tensions qui perdurent, le 12 janvier 1989, Moscou place le Haut-Karabagh sous sa juridiction, une situation qui va durer jusqu'au 28 novembre 1989.

Puis les violences s'exacerbent à nouveau et, dans la période du 12 au 20 janvier 1990, se déploie un pogrom anti-arménien à Bakou (Azerbaïdjan), avec des dizaines de morts parmi les nombreux habitants arméniens de Bakou.

Le 29 août 1991, dix jours après la tentative de coup d'État à Moscou du 19 août, le parlement de l'Azerbaïdjan, se présentant comme successeur de la république d'Azerbaïdjan de 1918-1920, déclare rétablir l'indépendance étatique, ce qui signifie la sortie de l'URSS.

11. Kahn Michèle, « Le Haut-Karabakh au cœur du nouvel État », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1067, 2008/3, pp. 40-43, lien : <https://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2008-3-page-40.htm> (consulté le 25 mai 2024).

Une première guerre de quatre années

Parallèlement, le 2 septembre 1991, le Haut-Karabagh déclare son indépendance dans le cadre de l'URSS. Le choix de cette date n'est pas le fait du hasard, mais retenu comme date de proclamation de l'indépendance car les responsables du Haut-Karabagh souhaitent rester dans la légalité, ce qui supposait de ne plus être sous la loi soviétique sur la procédure des sécessions. Seul le détachement de l'Azerbaïdjan de l'URSS donnait au Haut-Karabagh la possibilité légale de se détacher de l'Azerbaïdjan. Le Haut-Karabagh a donc attendu la sortie officielle de l'Azerbaïdjan de l'URSS, le 30 août 1991, pour se détacher à son tour de cette dernière, trois jours plus tard.

L'Azerbaïdjan déclenche aussitôt des opérations militaires. Le conflit interethnique se transforme en guerre tandis qu'en Arménie, le 21 septembre 1991, un référendum approuve l'indépendance du pays, donc la sortie de l'URSS. Deux mois plus tard, le 26 novembre 1991, le Soviet suprême d'Azerbaïdjan adopte une résolution sur la dissolution de la Région autonome du Haut-Karabagh, ses districts et localités étant renommés et incorporés dans différentes régions d'Azerbaïdjan.

Mais, le 10 décembre 1991, à l'inverse des intentions de Bakou, un référendum au Haut-Karabagh donne une écrasante majorité (99,89 % de oui) en faveur de l'indépendance de la République du Haut-Karabagh, où s'exprime la population arménienne du Haut-Karabagh, alors que les Azéris de la région ont boycotté le référendum. Ainsi, le Haut-Karabagh ne quitte pas seulement l'Azerbaïdjan, mais aussi l'URSS, il est vrai en agonie puisqu'elle cesse officiellement d'exister le 26 décembre 1991.

La guerre déclenchée par l'Azerbaïdjan va, en quatre ans, de 1991 à 1994, faire plus de 30 000 morts. Vivant sur la partie montagneuse du Haut-Karabagh, les Arméniens mènent une stratégie de défense dont les principes tiennent en une affirmation « Qui tient le haut, tient le bas » écrit Gaïdz Minassian¹². Ceci est notamment validé en février 1992 par la prise par les Arméniens de l'aéroport de la capitale du Haut-Karabagh, Stepanakert, qui était l'un des principaux postes de tir des unités azerbaïdjanaises pour pilonner cette capitale. Le 9 mai 1992, c'est un deuxième tournant à l'avantage des arméniens avec la prise de la forteresse de Chouchi, et de cette ville située sur une hauteur stratégique. Cela permet, le 18 mai 1992, une offensive réussie des troupes arméniennes pour prendre le contrôle de

12. Minassian Gaïdz, *Les sentiers de la victoire. Peut-on encore gagner une guerre ?*, Paris, Éd. Passés composés, 2020, 676 p.

l'étroit corridor de Latchine reliant l'Arménie au Haut-Karabagh et rendre possible le ravitaillement du Haut-Karabagh.

Ensuite, le contrôle de ce couloir par les arméniens est conforté parce que ces derniers donnent une profondeur stratégique à ce corridor en le sécurisant par leurs avancées sur des territoires contigus. Enfin, le 16 mai 1994, un cessez-le-feu est signé à Moscou entre les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Haut-Karabagh et de la Russie.



Photographie 3. Chouchi (Haut-Karabagh) : la paroi très abrupte montée par des forces arméniennes leur a permis, en 1992, de monter à l'altitude de la ville de Chouchi et de prendre à revers la forteresse de Chouchi tenue par des troupes de l'Azerbaïdjan. C'est le tournant de la guerre 1991-1994.

© Photographie Gérard-François Dumont, 2007.



Photographie 4. La forteresse de Chouchi (Haut-Karabagh).

© Photographie Gérard-François Dumont, 2007.

Cette forteresse de Chouchi est au cœur des succès ou insuccès militaires. Le 9 mai 1992, c'est un tournant à l'avantage des arméniens avec la prise de la forteresse et de Chouchi, ville située sur une hauteur stratégique. En 2020, l'Azerbaïdjan gagne la guerre des quarante-quatre jours, notamment grâce à sa prise de la forteresse de Chouchi.



Photographie 5. Chouchi (Haut-Karabagh) : la mosquée témoin de la présence de chiites avant la guerre de 1991-1994, mosquée réhabilitée par les Arméniens après les destructions de la guerre.

© Photographie Gérard-François Dumont.

La guerre est gagnée par les Arméniens et donc cesse le 16 mai 1994, mais la ligne de cessez-le-feu reste une ligne de front longue de plus de 250 km, militarisée des deux côtés, empêchant toute relation entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh.

Une des spécificités de cette guerre tient à plusieurs éléments, notamment à sa nature de « guerre pour une enclave »¹³, où la géographie permet d'expliquer bien des aspects sur le terrain, dans le contexte d'une crise institutionnelle et des nationalités à la fin de l'URSS.

Pendant la guerre, la communauté internationale a cherché des solutions, mais sans y parvenir, en dépit de la création, le 24 mars 1992, du Groupe de Minsk, co-présidé par la France, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), devenue ensuite l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ou de résolutions de l'ONU.



Carte n° 1. Le Caucase du Sud en mai 1994 suite au cessez-le-feu au Haut-Karabagh.

Le Caucase du Sud comprend trois États, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Le Haut-Karabagh, enclavé dans l'Azerbaïdjan, est aussi doublement enclavé dans l'ensemble arménien, sans accès à la mer. Entre Arménie et Iran, sous l'URSS, l'exclave du Nakhitchevan a été donnée en 1921, alors peuplée principalement d'azéris et d'arméniens, et en même temps que le Haut-Karabagh, alors peuplé très majoritairement d'arméniens, par Moscou à la République socialiste soviétique

13. Minassian Gaïdz, « Une guerre pour une enclave », *Cahiers de l'Orient*, n° 57, 2000, pp. 83-105.

d'Azerbaïdjan. Après la guerre de 1991-1994 et le cessez-le-feu, les arméniens contrôlent la majeure partie du Haut-Karabagh et des territoires-tampon.

Un État de fait sur un territoire fort enclavé

Le Haut-Karabagh, devient *de facto* un État autoproclamé, instaurant des institutions démocratiques, et protégé militairement depuis 1994 par les forces armées arméniennes. Une Déclaration d'indépendance nationale de la République du Haut-Karabagh est définitivement validée le 6 janvier 1993. Elle précise notamment un souci pacifique dans ses attendus, puisque le Haut-Karabagh veut notamment : « *s'efforcer de normaliser les relations entre les peuples arménien et azerbaïdjanais ; la volonté de protéger la population du Haut-Karabagh contre les agressions et la menace de son anéantissement physique* ». Le texte précise également le respect des minorités : « *Les minorités nationales sont protégées par l'État. [...] Le Haut-Karabagh reconnaît le droit des minorités nationales à utiliser, sans aucune restriction, leur langue maternelle dans les domaines économique, culturel et éducatif* ».

Quant à la communauté internationale après mai 1994, elle poursuit la recherche d'une solution pacifiée sans y parvenir, d'où il résulte notamment que le Haut-Karabagh demeure fort enclavé sous l'effet des décisions moscovites initiales, des conflits et des tensions du Caucase du Sud.

D'abord, comme précisé ci-dessus, les choix soviétiques ont eu pour effet de l'enclaver dans l'Azerbaïdjan. Ensuite, ses échanges avec l'Arménie sont particulièrement difficiles pour des raisons à la fois géographiques et géopolitiques. Enfin, l'enclavement de cette région se trouve accentué par les réalités géopolitiques du Caucase du Sud.

Sur le plan géographique, la circulation des marchandises et des hommes entre l'Arménie et le Haut-Karabagh ne peut emprunter qu'une difficile route montagnaise passant par le corridor de Latchine (voir la photographie 6) qui est donc pour le Haut-Karabagh une sorte de cordon ombilical¹⁴.

La route venant d'Arménie, précisément de la ville de Goris, descend en lacet dans la vallée où se trouvait entre 1994 et 2020 le poste frontière du Haut-Karabagh. Puis elle remonte en lacet vers le Haut-Karabagh, vers Berdzor (appelée aussi Latchine), Chouchi puis Stepanakert. Cette voie d'accès a été unique,

14. Toutefois, durant quelques années avant la guerre de 2020, une alternative routière, traversant la région de Kelbadjar, au Nord-Ouest du Haut-Karabagh, a permis de désenclaver cette région en lui donnant un accès à l'Arménie par le lac Sevan.

toutefois doublée d'une seconde plus au nord, seulement quelques années avant la guerre de 2020. Cette unique voie d'accès a été fermée lors du blocus imposé par l'Azerbaïdjan au Haut-Karabagh à compter de décembre 2020.



Photographie 6. Le corridor de Latchine, unique voie d'accès entre l'Arménie et le Haut-Karabagh.

© Photographie Gérard-François Dumont, 2007.

En outre, le Haut-Karabagh a connu, pendant toute la durée de sa république, un enclavement aérien. Certes, avant la guerre, et depuis 1974, Stepanakert disposait d'un aéroport qui desservait essentiellement Bakou et Erevan. L'aéroport a interrompu ses activités en 1992 alors que les combats faisaient rage entre Arméniens et Azerbaïdjanais¹⁵ pour le contrôle du Haut-Karabagh. Il est devenu inutilisable. Depuis, sa réutilisation supposerait de traverser un espace aérien que Bakou considère comme lui appartenant.

15. Rappelons la nécessité de distinguer les Azerbaïdjanais, personnes de nationalité azerbaïdjanaise, et les Azéris, ethnie présente majoritairement en Azerbaïdjan, mais aussi dans différents pays, dont la région de l'Azerbaïdjan d'Iran.

Enclavé dans l'État où le système soviétique l'a affecté, enclavé compte tenu de l'étroite porte lui permettant une circulation des hommes et des marchandises avec l'extérieur, le Haut-Karabagh se trouve enclavé pour une troisième raison : cette étroite porte s'ouvre sur un petit pays lui-même enclavé : l'Arménie. C'est l'enclavement dans l'enclavement.

En effet, à l'est, les frontières de l'Arménie avec l'Azerbaïdjan sont fermées en raison du conflit concernant le Haut-Karabagh. Presque tout le sud de la frontière arménienne se trouve également fermé pour la même raison puisque le Nakhitchevan est un territoire placé sous la souveraineté de l'Azerbaïdjan. À l'ouest, la Turquie maintient fermée sa frontière avec l'Arménie depuis 1992 compte tenu de son soutien à l'Azerbaïdjan, mais aussi pour marquer son opposition à la reconnaissance du génocide de 1915 (voir la photographie 7) réclamée par les Arméniens.



Photographie 7. Le mémorial du génocide arménien au cimetière de Stepanakert, Haut-Karabagh.

© Photographie Gérard-François Dumont, 2007.

On pourrait penser que l'Arménie dispose sur son flanc nord d'une frontière grande ouverte avec la Géorgie, frontière qui, effectivement, n'est pas fermée. Mais les infrastructures de transport routier et ferroviaire permettant de l'utiliser sont, dans la partie est de la frontière, de qualité médiocre et, dans la partie ouest, quasiment impraticables, en raison de la volonté de la Géorgie de ne pas faciliter les liens entre l'Arménie et des territoires géorgiens à majorité arménienne, où l'on trouve les villes de Ninotsminda et Akhalkalaki.

L'enclavement de l'Arménie ne se trouve surtout réduit que par deux éléments. Le premier tient à ses aéroports, dont le plus important est celui d'Erevan. Le second est sa courte – mais largement ouverte – frontière à son extrémité sud-est avec l'Iran. En effet, de ses quatre pays limitrophes, l'Arménie n'entretient de bonnes relations qu'avec l'Iran.

Deux guerres et deux cessez-le-feu

Dans ce contexte, depuis mai 1994, des incidents armés sporadiques se déroulent sur la ligne de cessez-le-feu, avec périodiquement des morts, le grignotage de petites portions de territoire. S'ajoutent deux autres guerres, soit d'abord la « Guerre des quatre jours », ou deuxième guerre du Haut-Karabagh, en avril 2016.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2016, une attaque engagée par l'Azerbaïdjan et reconnue comme telle par l'agresseur lui-même, aggrave le fragile équilibre né du cessez-le-feu du 16 mai 1994 entre les forces arméniennes et l'Azerbaïdjan. Cette nuit de début avril est marquée par les combats à l'arme lourde, les plus violents depuis 22 ans le long des frontières de l'Arménie, dans la région Tavush, et de la ligne de cessez-le-feu du Haut-Karabagh, et assassinés par des commandos infiltrés d'Azerbaïdjan spécialement à cette occasion.

En réalité, cette escalade militaire de l'Azerbaïdjan de début avril 2016 dans le Haut-Karabagh intervient à un moment où la Russie et la Turquie sont en pleine crise diplomatique, sur fond de guerre en Syrie. Dès le début des hostilités, le président russe Vladimir Poutine a appelé les parties à un cessez-le-feu. Une reprise du conflit pourrait donc avoir pour conséquence d'embraser la région, sachant que la Turquie a confirmé son plein soutien à l'Azerbaïdjan « jusqu'à l'apocalypse ». L'Azerbaïdjan, pour sa part, a annoncé à plusieurs reprises vouloir reconquérir le Haut-Karabagh militairement si les négociations de paix échouent.

Le 5 avril 2016, Moscou finit par obtenir un cessez-le-feu, la guerre de quatre jours se concluant par un gain territorial de l'Azerbaïdjan, certes limité à quelques collines, quelques petites parcelles de terrain, mais le premier depuis 1994.

En 2020, les conditions de la troisième guerre du Haut-Karabagh, ou guerre des quarante-quatre jours, sont fondamentalement différentes des deux précédents conflits¹⁶. Le 27 septembre, l'armée d'Azerbaïdjan lance une lourde offensive, vers des villages proches de la ligne de front et des cibles civiles et militaires sur le territoire de l'Artsakh et sa périphérie.

L'Azerbaïdjan utilise un armement lourd dont le nombre et la technicité favorisent de manière incontestable ses forces militaires qu'il convient de dénommer turco-azerbaïdjanaises. En effet, l'offensive n'aurait pas été déclenchée sans les supports apportés par l'armée turque et, d'ailleurs, cette dernière publie des communiqués sur l'avancée du conflit.

Or, en cette année 2020, le déséquilibre des forces de combat tient à deux éléments majeurs : d'une part l'intervention de la Turquie dans le conflit, dont l'armée a mis son armement sophistiqué et ses formateurs au service des troupes de l'Azerbaïdjan. Cette implication particulière de la Turquie est même nommément précisée dans la décision, pourtant toujours rédigée en termes fort diplomatiques, de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) dans un communiqué de presse du 14 octobre 2020 intitulé : « *Décision de la Cour sur la demande de mesure provisoire introduite par l'Arménie contre la Turquie* ». Le communiqué précise notamment : « *La Cour décide d'appliquer à nouveau l'article 39¹⁷ de son règlement. Elle demande désormais à tous les États directement ou indirectement impliqués dans le conflit, y compris la Turquie, de s'abstenir de tout acte qui contribuerait à des violations des droits que la Convention garantit aux civils et de respecter leurs obligations au titre de la Convention.* »

D'autre part, Israël, avec des livraisons de drones de combat de haute technologie à l'Azerbaïdjan, se trouve allié des objectifs armés de ce pays. Il semblerait qu'en contrepartie l'Azerbaïdjan permette à Israël de bénéficier d'installations dans son pays pour surveiller l'Iran et notamment les avancées du programme nucléaire iranien.

Le 10 novembre 2020, sous pression de la Russie, un cessez-le-feu intervient entre les Arméniens et les Azerbaïdjanais après des négociations effectuées sous

16. Ardillier Carras Françoise, Dumont Gérard-François, « La guerre pour quelles frontières ? L'exemple du Haut-Karabagh dans le sud Caucase », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 30, décembre 2020, lien : <https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2020-12-page-1.htm?ref=doi> (consulté le 4 juin 2024).

17. L'article 39 de son règlement permet à la Cour d'indiquer des mesures provisoires à tout État partie à la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit de mesures d'urgence qui, selon la pratique constante de la Cour, ne s'appliquent qu'en cas de risque imminent de dommage irréparable.

la houlette de Sergueï Lavrov, ministre russe des affaires étrangères. Ce cessez-le-feu complet de toutes les hostilités dans la zone du Haut-Karabagh prend la forme d’une déclaration conjointe du président de la République d’Azerbaïdjan, du Premier ministre de la république d’Arménie et du président de la Fédération de Russie, ce qui signifie l’absence de tout représentant du Haut-Karabagh.

Selon ce cessez-le-feu du 10 novembre 2020 qui intervient alors que l’Azerbaïdjan a notamment réussi à conquérir la ville stratégique de Chouchi, la victoire militaire de l’Azerbaïdjan permet à ce pays de prendre le contrôle de plusieurs territoires.



Carte 2. La situation géopolitique du Caucase du Sud après la guerre de 2020 au Haut-Karabagh.

La déclaration précise également le rôle de la Russie : « Un contingent de maintien de la paix de la fédération de Russie composé de 1 960 militaires munis d’armes à feu, de 90 véhicules blindés, 380 véhicules et engins spéciaux est stationné au Haut-Karabagh le long de la ligne de contact et du corridor de Latchine. Le contingent de maintien de la paix de la fédération de Russie est déployé parallèlement au retrait des forces armées arméniennes. » Enfin, la déclaration promet la possibilité de circulation entre le Haut-Karabagh, ou plutôt ce qui reste du Haut-Karabagh après les conquêtes de l’Azerbaïdjan, et l’Arménie.

La carte n° 2 témoigne de la victoire militaire de l'Azerbaïdjan qui a gagné le contrôle de la ville stratégique de Chouchi et détient désormais des territoires qui enlèvent la profondeur stratégique dont bénéficiait depuis 1994 le Haut-Karabagh. Ce dernier, après la guerre de 2020 et les cessions territoriales actées par l'accord de cessez-le-feu, a perdu le contrôle des trois quarts des territoires par rapport à la situation au cessez-le-feu de 1994. Certes, le Haut-Karabagh peuplé très majoritairement d'Arménien subsiste ; mais il se trouve géographiquement très réduit et son enclavement s'avère encore plus net.

De nouveaux paramètres géopolitiques

Un peu plus de deux ans après la troisième guerre, Bakou organise en décembre 2022 un blocus du Haut-Karabagh qui contredit les accords de 2020 et le droit international humanitaire en profitant d'un nouveau contexte géopolitique.

D'abord, dans cette seconde moitié de l'année 2022, les priorités de la Russie et ses relations entre l'Arménie et la Russie ne sont plus celles établies dans les années 1990 qui étaient fondées sur un partenariat étroit. Au XXI^e siècle, Serge Sarkissian¹⁸, Premier ministre en 2007-2008, président d'avril 2008 à avril 2018, puis Premier ministre quelques jours en 2018, poursuit cette proximité avec la Russie, considérée comme un bouclier sécuritaire pour l'Arménie tant vis-à-vis de la Turquie que de l'Azerbaïdjan. Mais, en 2018, des tensions internes en Arménie s'exacerbent dans le contexte d'un développement économique insuffisant et d'accusations de corruption. Quant aux États-Unis, suivis par l'Union européenne, ils œuvrent depuis les années 2000, comme en Géorgie ou en Ukraine, pour peser davantage et desserrer les liens de l'Arménie à la Russie, leur objectif constant étant de minorer le poids géopolitique de la Russie et, *a fortiori*, de l'empêcher de redevenir une grande puissance.

Dans ce contexte, les manifestations qui se déroulent en 2018 à Erevan finissent par contraindre Serge Sarkissian, à peine nommé Premier ministre, à démissionner. Après diverses péripéties, cette révolution arménienne conduit le Parlement à élire le principal opposant Nikol Pachinian au poste de Premier ministre le 8 mai 2018. Un Nikol Pachinian favorable à un rapprochement avec le camp occidental avec, en corollaire, une distanciation des liens de l'Arménie avec la Russie.

18. Sur la politique de Serge Sarkissian, vr. : Dumont Gérard-François, Mardirossian Florence, « L'Arménie face à un certain enclavement géopolitique » (entretien avec Serge Sarkissian), *Géostratégiques*, n° 17, Paris, Académie de Géopolitique de Paris, 2007.

Ensuite, quatre ans plus tard, après le déclenchement de la guerre d'Ukraine le 24 février 2022, le sabotage des gazoducs Nord Stream le 26 septembre 2022 en mer Baltique, et la fin décidée de l'achat d'hydrocarbures russes par l'Union européenne¹⁹, la Russie trouve en l'Azerbaïdjan un partenaire utile pour vendre indirectement des hydrocarbures à des pays tiers, y compris éventuellement à des pays européens.

Dans ce contexte, en l'année 2022, la Russie, qui a donné la priorité à sa guerre en Ukraine, n'est plus le bouclier sécuritaire intégral de l'Arménie et encore moins du Haut-Karabagh. En conséquence, elle cesse d'honorer ses engagements pour les arméniens du Haut-Karabagh pris au lendemain de la guerre de 2020. Quant à l'Union européenne, elle s'est mise en situation de sujétion vis-à-vis de l'Azerbaïdjan.

Blocus et invasion militaire

Ce pays a donc les coudées franches lorsqu'il organise un blocus du Haut-Karabagh en décembre 2022. Certes, il prétexte que les bloqueurs du couloir de Latchine sont des militants écologistes indépendants, mais ils sont en réalité totalement pilotés en sous-main par les autorités de l'Azerbaïdjan. Et les un peu moins de 2 000 militaires russes, supposés assurer la sécurité des Arméniens du Haut-Karabagh, ne font rien pour contrecarrer le blocus du Haut-Karabagh.

Après neuf mois de blocus, l'Azerbaïdjan n'a plus face à elle qu'une population épuisée manquant de tout, en situation de quasi-famine, ce qu'a reconnu ensuite l'ordonnance du 17 novembre 2023 de la Cour internationale de justice dans les termes suivants : « *La Cour relève que l'opération déclenchée par l'Azerbaïdjan le 19 septembre 2023 a eu lieu alors que la population du Haut-Karabagh se trouvait depuis longtemps dans une situation de vulnérabilité et de précarité sociale. Les perturbations durables de la liaison entre le Haut-Karabagh et l'Arménie via le corridor de Latchine [...] faisaient également obstacle à l'importation de produits de première nécessité au Haut-Karabagh, ce qui a provoqué des pénuries de nourriture, de médicaments et d'autres fournitures médicales vitales.* »

19. Avant l'application totale de cette décision, des pays de l'UE, dont la France, ont continué à importer du GNL sibérien et des dérogations de l'UE ont été octroyées à la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie pour que ces pays enclavés continuent à se provisionner en pétrole russe, notamment par l'oléoduc Droujba qui commence au sud-est de la Russie et passe par l'Ukraine. Vr. : « En un an, les importations de pétrole russe vers l'UE ont chuté de 90 % », *Euro News* (site internet), 20 juin 2023, lien : <https://fr.euronews.com/my-europe/2023/06/20/en-un-an-les-importations-de-petrole-russe-vers-lue-ont-chute-de-90> (consulté le 25 mai 2024).

Dans le contexte géopolitique nouveau précisé ci-dessus et de fort affaiblissement du Haut-Karabagh, l'Azerbaïdjan peut lancer une nouvelle guerre le 19 septembre 2023, mais ce n'est en réalité qu'une invasion militaire, le Haut-Karabagh ne disposant d'aucun moyen de se défendre face à une armée suréquipée et pouvant envoyer une pluie de drones et de missiles.

Exode et effacement politique et culturel

Sans moyens militaires, sans soutien étranger et exténués par des mois de blocus, et pratiquement dénués d'alimentation et de soins médicaux durant neuf mois, agressés d'abord par une avalanche de drones, ayant perdu tout soutien de la Russie, les 120 000 habitants du Haut-Karabagh sont poussés à l'exode vers l'Arménie. Il en résulte un nettoyage ethnique de la totalité de la population du Haut-Karabagh doublé par une catastrophe humanitaire. En effet, pour l'Arménie, accueillir 120 000 personnes, c'est comme si la France devait en recevoir du jour au lendemain 2,6 millions.

Puis le nettoyage ethnique est complété par un effacement politique²⁰ et culturel qui n'est pas sans rappeler l'esprit du génocide arménien de 1915. Par exemple, mardi 3 octobre 2023, l'Azerbaïdjan a diffusé une carte de la capitale Stepanakert (en arménien, Khankendi en azerbaïdjanais) avec les rues rebaptisées en azerbaïdjanais. L'une d'elles porte le nom de l'un des principaux instigateurs du génocide arménien de 1915, l'officier turc Enver Pacha²¹. C'est un peu comme si une ville allemande baptisait une rue du nom d'un tout proche collaborateur de Hitler. Un autre symbole politique est la destruction, en février 2024, au centre de Stepanakert, par les bulldozers azerbaïdjanais, du Parlement de la République d'Artsakh.

La République d'Artsakh a construit au centre de la capitale du Haut-Karabagh, Stepanakert, un Parlement témoin de son fonctionnement démocratique. Après l'invasion du Haut-Karabagh en septembre 2023 par l'armée de l'Azerbaïdjan, ce bâtiment a été détruit en février 2024.

20. Notons que plusieurs élus du Haut-Karabagh ont été capturés par les azerbaïdjanais en septembre 2023 et emprisonnés probablement à Bakou. À la date de parution de cette analyse, rien n'indique quel est leur état, ni s'ils sont toujours vivants.

21. Vincent Faustine, « L'Azerbaïdjan rediffuse la carte du Haut-Karabakh avec une rue dédiée à un responsable turc du génocide arménien de 1915 », *Le Monde*, 3 octobre 2023.



Photographie 8. Le parlement de la République d'Artsakh, à Stepanakert.
© Gérard-François Dumont, 2007.

S'ajoute un effacement culturel qui avait commencé sur les territoires conquis lors de la troisième guerre de 2020. Par exemple, à Chouchi, l'église Saint Jean-Baptiste, connue sous le nom de Kanatch Jam, est détruite. Des cimetières sont également entièrement détruits. Cet effacement culturel est difficile à renseigner précisément suite à l'exode contraint des populations arméniennes et recourt souvent à des images satellitaires. Après son effacement survenu en deux temps, le blocus puis l'invasion militaire, que reste-t-il du Haut-Karabagh ? Certes, le 17 novembre 2023, une ordonnance de la Cour internationale de justice (CIJ) avait pris une décision protectrice des personnes expulsées et de leurs biens, exigeant de l'Azerbaïdjan qu'il garantisse le retour sûr et sans entrave des populations déplacées de force. Mais quelle puissance est à même d'inciter, voire d'obliger l'Azerbaïdjan à respecter cette décision qui comporte donc la garantie du retour sûr et sans entrave des populations déplacées de force ?

Cet effacement de l'arménité du Haut-Karabagh affaiblit aussi l'Arménie qui se trouve davantage encore en première ligne face aux visées turco-azerbaïdjanaises et le conflit se déplace sur la question de la frontière arméno-azerbaïdjanaise.

Dans ce contexte, après le Haut-Karabagh, on peut se demander si ce n'est pas le territoire de la République d'Arménie qui se trouve menacé. Ainsi, certaines

déclarations ont plutôt conduit à rendre sceptiques face à une solution pacifiée entre l'Arménie et d'Azerbaïdjan par exemple lorsque, le 26 février 2024, l'ambassadeur d'Azerbaïdjan auprès de l'Union européenne, Vagif Sadikhov, a écrit : « *Depuis 1992, l'Arménie est gouvernée par des fascistes assoiffés de sang. Ils resteront fascistes jusqu'à finir à Yerablur.* » Rappelons que Yerablur est ce cimetière militaire situé sur les hauteurs d'Erevan en Arménie, créé en 1988, et notamment dédié aux victimes militaires de la grande guerre du Haut-Karabagh.

En outre, il convient également de rappeler que la « loi démographique du nombre »²² n'est pas favorable à l'Arménie qui compte trois millions d'habitants dans le Caucase du Sud tandis que l'Azerbaïdjan a plus de dix millions d'habitants et la Turquie, alliée à l'Azerbaïdjan, plus de 85 millions.

Ainsi, depuis l'invasion militaire azerbaïdjanaise du Haut-Karabagh en septembre 2023, on ne peut que constater un effacement ethnique, politique et culturel du Haut-Karabagh par un Azerbaïdjan qui ne semble guère vouloir respecter l'ordonnance de la Cour internationale de justice.

Depuis l'invasion militaire du Haut-Karabagh, l'Arménie a donc des raisons d'avoir des craintes face aux déclarations de l'Azerbaïdjan et de la Turquie, d'autant que les pays susceptibles d'empêcher une remise en cause des frontières de l'Arménie, voire l'effacement partiel ou total de ce pays, ont montré avec la question du Haut-Karabagh qu'ils étaient pratiquement aux abonnés absents ou sans moyens suffisants pour s'opposer aux volontés turco-azerbaïdjanaises.

Le risque pour l'Arménie est que la partie turco-azerbaïdjanaise cherche par la force à réaliser une continuité territoriale, par exemple *via* un corridor de Zanguezour plus ou moins large. Ce dernier assurerait non seulement une continuité entre l'Azerbaïdjan et sa province du Nakhitchevan et donc entre l'Azerbaïdjan et la Turquie, mais aussi entre la Turquie et les républiques turques d'Asie centrale, sachant que le ministère des affaires étrangères de la Turquie précise : « *La Türkiye a des liens historiques et culturels profondément enracinés avec le Caucase du Sud, qui sert de pont reliant la Türkiye à l'Asie centrale* »²³. ■

22. Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, 498 p.

23. « Les relations de la Türkiye avec les Pays du Caucase du Sud », Ministère des Affaires étrangères de Turquie (site internet), lien : <https://www.mfa.gov.tr/relations-de-la-turkiye-avec-les-pays-du-caucase-du-sud.fr.mfa> (consulté le 25 mai 2024).

Éléments bibliographiques

- Ardillier-Carras Françoise, Dumont Gérard-François, « La guerre pour quelles frontières ? L'exemple du Haut-Karabagh dans le Sud-Caucase », *Les analyses de Population & Avenir*, n° 30, décembre 2020, pp. 1-18, lien : <https://www.cairn.info/revue-analyses-de-population-et-avenir-2020-12-page-1.htm?ref=doi> (consulté le 25 mai 2024).
- Dumont Gérard-François, Mardirossian Florence, « L'Arménie face à un certain enclavement géopolitique » (entretien avec Serge Sarkissian), *Géostratégiques*, n° 17, Paris, Académie de Géopolitique de Paris, 2007.
- Dumont Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, 498 p.
- Kahn Michèle, « Le Haut-Karabagh au cœur du nouvel État », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1067, 2008/3, pp. 40-43, lien : <https://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2008-3-page-40.htm> (consulté le 25 mai 2024).
- Minassian Gäïdz, *Les sentiers de la victoire. Peut-on encore gagner une guerre ?*, Paris, Éd. Passés composés, 2020, 676 p.
- Minassian Gäïdz, « Une guerre pour une enclave », *Cahiers de l'Orient*, n° 57, 2000, pp. 83-105.
- Mutafian Claude, Van Lauwe Éric, Ducelier Alain, *Atlas historique de l'Arménie*, Paris, Autrement, 2001, 144 p.
- Payot Jean-Pierre, *La guerre des ruines. Archéologie et géopolitique*, Paris, Éd. Choiseul, 2010, 188 p.
- Torossian Sévag, *Le Haut-Karabagh arménien. Un État virtuel ?*, Paris, L'Harmattan, 2006, 338 p.
- Vincent Faustine, « L'Azerbaïdjan rediffuse la carte du Haut-Karabagh avec une rue dédiée à un responsable turc du génocide arménien de 1915 », *Le Monde*, 3 octobre 2023, lien : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/10/03/l-azerbaïdjan-rediffuse-la-carte-du-haut-karabakh-avec-une-rue-dediee-a-un-responsable-turc-du-genocide-armenien-de-1915_6192203_3210.html (consulté le 25 mai 2024).